

## INTITULE DU POSTE

*Maître de conférences associé / Arts plastiques et visuels (Art et technique de la représentation) 50 %*

## ELEMENTS ADMINISTRATIFS

<b>Versant :</b>	Fonction publique de l'Etat
<b>Intitulé du poste :</b>	Maître de conférences associé 50 %
<b>Catégorie :</b>	A
<b>Date de vacance de l'emploi</b>	01/09/2025

## LOCALISATION DU POSTE

<b>Région</b>	Normandie
<b>Département</b>	Seine Maritime
<b>Adresse</b>	27 rue Lucien Fromage 76160 Darnétal

## EMPLOYEUR

Créée en 1904, l'ENSA Normandie s'est installée en 1984 sur les communes de Darnétal/Rouen dans une ancienne usine (architecture de la moitié du XIXe siècle) au cœur d'un parc de 2,5 ha. L'école offre aujourd'hui 5000 m<sup>2</sup> de surface dédiés à l'enseignement. Se rajouteront 500m<sup>2</sup> dédiés à la recherche en 2024.

Elle est membre de la ComuE qui regroupe l'ensemble de l'ESR de la Normandie. Elle est partenaires des projets "Excellences" de l'Université de Rouen (anticiper les transitions et travailler sur le multirisque) et de l'Université du Havre (créer un campus polytechnique des territoires maritimes et portuaires)

Elle accueille 52 enseignants dont 7 professeurs et 5 HDR, 100 intervenants extérieurs, une équipe administrative de 40 agents pour former près de 700 étudiants.

Son projet pédagogique est caractérisé par une Licence offrant un parcours de progressivité bien identifié et clôt par un semestre d'ouverture internationale. Cette Licence se développe avec un double cursus Licence architecture-Bachelor ingénieur (INSA Rouen) et une Licence délocalisée à Hanoï.

Le Master est structuré en trois domaines d'étude : Expérimentations (architecture et écologie), Transform (enjeux de l'intervention dans l'existant) et Architecture de la Ville et des Territoires. Elle délivre le master DRAQ en bi cursus avec le département de Génie civil l'Université du Havre et le Master Architecte-Ingénieur (INSA Rouen).

Depuis juillet 2023, l'ENSAN Normandie est accréditée à la délivrance du doctorat.

## DESCRIPTIF DU SERVICE

L'Unité de recherche en architecture ATE «Architecture, territoire, environnement» a été labellisée Équipe d'accueil n°7464 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2016 (ATE – EA 7464). Elle dépend d'un établissement de tutelle : l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie), elle-même établissement public administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'architecture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

ATE Normandie a pour mission la création, la diffusion et la valorisation de connaissances nouvelles auprès de la communauté scientifique. Il est organisé en 4 axes de recherche pluridisciplinaires :

- ARCHE, Architecture, environnement et cultures constructives
- Création, Dispositifs du sensible
- URRBS, Urbanités et ruralités résilientes
- Médiations, Culture, Savoirs, médiations de l'architecture

Les doctorats sont délivrés dans deux écoles doctorales de Normandie Université :

- ED 556 HSRT (Homme, Sociétés, Risques, Territoires)
- ED 558 Normandie Humanités (Doctorat de recherche et de création, RADIANT)

L'enseignant aura à assurer une charge d'enseignement de 160 heures annuelles (équivalent TD) répartie en cours théoriques, travaux dirigés, séminaire, en cycle Licence et Master.

L'enseignant recruté aura une expérience d'enseignement de la représentation de l'architecture appuyé sur une didactique claire. Il devra être en mesure de préparer les étudiants tant à acquérir les connaissances fondamentales qu'à maîtriser les questions de représentation contemporaine.

Il aura la capacité à donner des cours de théorie en rapport avec les travaux dirigés.

Enseignement de la représentation de l'architecture :

En cycle licence, première année :

En cycle licence, l'enseignement de la représentation de l'architecture est un enjeu déterminant de la compréhension et de la maîtrise des conditions de production et de communication de la conception architecturale, urbaine et paysagère.

L'acquisition des moyens de représenter l'architecture, du dessin autographe aux interfaces numériques, est l'objectif de cette formation initiale. La géométrie, les géométraux (plan, coupe, élévation), le croquis urbain et de paysage, l'axonométrie, la perspective intuitive et construite, tout mode de représentation de l'espace, constituent le corpus central de l'enseignement attendu. La relation aux modalités de représentation propre aux moyens numériques est abordée en cohérence avec les acquisitions logicielles de référence.

En lien avec une première approche de la construction des ombres en géométral et en perspective, le rendu sensible de la lumière et des matériaux est expérimenté selon différentes techniques.

La représentation est élargie au second semestre à la figuration par coupe cavalière du territoire urbain et paysager comme lieu de convergence entre une réalité physique et ses représentations réflexives et subjectives.

La participation aux visites et aux travaux dirigés d'Analyse architecturale et urbaine pilotés par les enseignants HCA est requise afin de conforter le lien entre la compréhension in situ d'un espace bâti et sa restitution graphique.

Une initiation au scan, à l'image numérique, au graphisme et la mise en page complète cet enseignement des fondamentaux.

En cycle licence, deuxième année :

Dès la deuxième année de cycle licence, la responsabilité de l'enseignant est de donner à l'étudiant les moyens de son autonomie tant intellectuelle que pratique.

La notion de représentation est élargie à un travail de restitution dessinée et filmée lors d'un intensif sur la terre comme ressource, piloté par les enseignants du champ Sciences et Techniques de l'Architecture. Cette première expérience de mise en oeuvre de la terre engage à sa suite un travail de restitution dessinée et filmée de ces travaux pratiques et d'une narration axée sur ce matériau renouvelable.

L'ouverture de la discipline aux questions de la pensée représentative en tant qu'imaginaire de la conception constitue un domaine de recherche en accord avec les orientations de l'école.

### **Charges Pédagogiques**

Enseignements à assurer en cycles de Licence et de Master dont cours de théorie et travaux dirigés ;  
Encadrement de stage, rapport d'étude et accompagnement de PFE dans le cadre des thématiques développées par l'ENSA Normandie, HMONP.

### **Autres tâches :**

Depuis la rentrée universitaire 2019/2020, l'ENSA Normandie met en place un partenariat avec l'INSA (Institut National des Sciences appliquées) de Normandie dans le cadre de la mise en place d'un double cursus Architecte-Ingénieur. Dans ce cadre, tout ou partie des heures d'enseignement pourra être dispensé au sein de l'INSA de Rouen ou de son antenne du Havre.

Il/elle pourra, en fonction de ses compétences propres, intervenir dans la politique que souhaite mener l'école en termes de développement de partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur en France comme à l'international.

Sa connaissance des réseaux de recherche existants, tant dans les écoles d'architecture que dans les structures universitaires, devra permettre de favoriser le développement du doctorat en architecture au sein de l'école.

## DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

### 1 - Expériences et compétences requise

- Compétences en géométrie
- Techniques de représentation à la main
- Expérience dans l'enseignement des techniques de représentation
- Connaissance des outils informatiques relatifs en architecture

### 2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Participations attendues aux activités scientifiques de l'école, implication souhaitée dans le projet de constitution de l'équipe d'accueil ATE (EA6474)

### 3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Architecte

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivations
- Une note pédagogique relative à la spécificité du poste développée au regard du projet d'établissement et pédagogique de l'ENSA Normandie (2 pages maximum)
- Un CV faisant ressortir les expériences professionnelles, références et situation professionnelle actuelle.
- Un extrait des travaux significatifs
- Une copie du diplôme le plus élevé requis pour l'enseignement ou toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplôme ne sont pas remplissant
- Une copie d'une pièce d'identité
- Pièce justificative d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers

## FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Conditions pour être recruté en qualité de maître de conférences associés (cf. article 1er et 7 du décret n°2018-107 du 15 février 2018) :

Article 1er : « Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes : 1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ; 2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ; 3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche ».

Article 3 « Les professeurs et maîtres de conférences associés recrutés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public »

Article 5 « Les obligations de service prévues au 1° du I de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 précité sont applicables aux professeurs et maîtres de conférences associés à temps plein ».

**Les maîtres de conférences associés à mi-temps doivent justifier d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers.**

## RENSEIGNEMENTS

Personne à contacter

*alina.chisliac@rouen.archi.fr*

## ENVOI DES CANDIDATURES

**Exclusivement par voie dématérialisée à**

**[personnel@rouen.archi.fr](mailto:personnel@rouen.archi.fr)**

Date limite de candidature : 16 juin 2025

**Modalités de recrutement :**

Après examen des dossiers par les membres du CPS restreint, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école le 23 juin 2025 .